

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

**Présents :** Roger VIVERT, Claude CLARON, Monique BLANC, Claire DORBEC, Denise PIOT, Philippe OGIER, Mickaël GAUDIN, Anne-Marie MEUNIER, Patrick GINET, Fabrice TARLET, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Florence PERRIN, Joëlle LUTAUD, Bernadette ARNOUX, Eric BALAN, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Philippe GROSSIORD,

**Absents :** Chantal KRAMP, Gilles ROISSE, André CLARON, Josette JASSERAND,

**Pouvoirs :** Chantal KRAMP donne pouvoir à Bernadette ARNOUX, Gilles ROISSE donne pouvoir à Roger VIVERT, André CLARON donne pouvoir à Eric BALAN, Josette JASSERAND donne pouvoir à Joëlle LUTAUD

**Secrétaire de séance :** Patrick GINET

### 1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 16 novembre 2018 :

⇒ Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 21 voix / Abstention : 1 voix / Contre : 0 voix

### 2. Présentation du rapport d'activités 2017 de la CCVL

Daniel MALOSSE, président de la CCVL, présente le rapport d'activités 2017 de la CCVL, dans ses différents domaines de compétence. Le rapport d'activités est disponible en mairie ux horaires d'ouverture.

Quelques points appellent des remarques de la part des élus communaux :

- Claude CLARON interroge Daniel MALOSSE sur l'avancée du pacte financier et fiscal. Daniel MALOSSE rappelle qu'il n'a pas de leviers pour que toutes les communes de la CCVL s'engagent sur ce pacte financier et fiscal, et que son action relève plutôt de l'incitation.
- Patrick GINET interroge Daniel MALOSSE sur l'avancée du dossier de la zone artisanale de la Goyenche. A partir du moment où l'ensemble du foncier est acquis, le dossier peut avancer rapidement.
- Monique BLANC interpelle Daniel MALOSSE sur les contrats proposés par la CCVL aux jeunes animateurs du TYM. En effet, ce type de contrat, très peu rémunérateur, et cadré par un nombre d'heures à ne pas dépasser, est très pénalisant : pas de cumul avec le périscolaire, des jeunes qui partent sur d'autres collectivités offrant plus de souplesse, des enfants qui sont refusés au TYM .... Monique BLANC attire donc l'attention sur ce service qui n'est pas apporté aux familles du secteur, et qui n'est pas satisfaisant puisqu'il précarise l'emploi des jeunes.  
Daniel MALOSSE n'apporte pas de réponses sur ce point.  
Monique BLANC constate que cette question doit être liée avec l'élaboration du PEdt Plan mercredi dans chaque commune, et également à la CCVL, servant de base au financement possible des structures d'accueil des enfants.
- Catherine PAILLAT sollicite Daniel MALOSSE sur les salles du Voulat à Messimy (salle communale) et le gymnase Alain Mimoun à Brindas (Gymnase intercommunal).
- Daniel MALOSSE est interrogé sur la question des silos enterrés qui sont actuellement en cours d'installation et dont la mise en service est prévue pour le 10 décembre. La communication auprès des habitants s'est traduite par un simple flyer remis dans les boîtes aux lettres. Daniel MALOSSE indique qu'il y aura une seconde vague d'informations. Par ailleurs, il rappelle la genèse de ce projet intercommunal, à savoir la volonté d'éradiquer les poubelles restant dans la rue dans les centre-bourgs des communes, du fait de l'évolution du logement et de la poubelle qui est maintenant un contenant qui prend de la place. Le projet a aussi évolué pour prendre en compte les passages difficiles des camions collecteurs dans certaines rues. Enfin, il s'agit aussi de regrouper les collectes.

Une seule commune de la CCVL ne souhaite pas s'engager dans cette démarche d'apport volontaire en point de regroupement. La commune de Messimy participe quant à elle bien à cette nouvelle démarche mais sur un calendrier plus lointain, quand les travaux d'aménagement de leur centre seront effectués. Enfin, il faut savoir que la démarche ne sera pas généralisée à l'ensemble du territoire communal. Fabrice TARLET fait remarquer que sur le hameau de la Côte, les habitants auront plus de trajets à effectuer qu'actuellement pour une redevance d'un montant égal. Il ne comprend pas également que le dispositif n'a pas vocation à se généraliser, contrairement à ce qui avait été annoncé.

- Enfin, Daniel MALOSSE présente succinctement le projet de salle de spectacles intercommunale à Vaugneray. La CCVL se dote d'un équipement d'une capacité maximum de 1 400 places pour accueillir des spectacles sur son territoire.
- Claude CLARON remercie chaleureusement Daniel MALOSSE pour l'aide apportée par les techniciens de la CCVL sur le dossier Pôle Jeunesse.

### 3. Délibérations

#### Délibération n°2018-052 : Modification des statuts de la CCVL

Lors de la modification de ses statuts intervenue fin 2016 et afin de continuer à bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée, la CCVL avait choisi d'inscrire dans ses statuts la compétence optionnelle suivante :

« Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

S'agissant d'une compétence dont l'intérêt communautaire devait être défini dans un délai de 2 ans, la CCVL disposait jusqu'au 31/12/2018 pour en définir l'intérêt communautaire. Or, l'article L.5214-23-1 du CGCT qui énumère les compétences nécessaires pour bénéficier d'une DGF bonifiée a été modifié par la loi de finances 2017.

Aussi, le conseil de communauté de la CCVL a décidé de modifier ses statuts en supprimant la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » et en intégrant deux compétences facultatives, comme suit :

- Développement culturel de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire
- Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Cette nouvelle rédaction permet à la CCVL de conserver toutes les compétences effectivement exercées tout en continuant à bénéficier de la DGF bonifiée.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la modification statutaire, telle qu'énoncée ci-après :

- suppression de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »
- ajout de compétences facultatives :
  - Développement culturel de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire

- Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Le siège social de la Communauté de Communes est fixé à Vaugneray (69670), 27 chemin du Stade.

Adopté comme suit : Pour : 21 / Abstention : 1 / Contre : 0

#### **Délibération n°2018-053 : Acceptation de la subvention amendes de police 2018 et engagement à réaliser les travaux**

Le conseil municipal approuve la subvention accordée par le Département du Rhône au titre des amendes de police 2018, pour un montant de 9 742 € pour l'opération de requalification de la rue du 8 mai 1945, et s'engage à la réalisation des travaux visés.

Adopté à l'unanimité.

Patrick GINET demande où en le projet d'aménagement de la rue du 8 mai 1945. Il est retenu que l'aménagement de cette rue sera validé lors du prochain conseil municipal (14 décembre).

#### **Délibération n°2018-054 : Modification de la délibération relative à la facturation des repas de cantine lors des absences répétées**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2017-032 du 21 juillet 2017 par laquelle le règlement intérieur du restaurant municipal avait été modifié pour prendre en compte les incidences des absences d'enfants non signalées à l'équipe du restaurant scolaire. Ainsi, pour mémoire, au bout de 3 absences non signalées, le repas sera facturé à prix coûtant. Ce montant est évolutif selon la tarification décidée par délibération du conseil municipal chaque année.

Le conseil municipal approuve le principe de tarification instauré pour les absences répétées non signalées, expliqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

#### **Modification de l'ordre du jour**

Le conseil municipal modifie à l'unanimité l'ordre du jour : la délibération inscrite pour la modification du CCAS sera prise ultérieurement. En effet, il manque certaines informations à apporter au conseil municipal pour prendre cette délibération.

#### **4. Questions diverses**

- Dates des conseils municipaux année 2019 :
  - Vendredi 11 janvier / 15 février / 29 mars / 10 mai / 7 juin / 12 juillet / 13 septembre / 11 octobre / 15 novembre / 13 décembre
- Les vœux de la municipalité auront lieu dimanche 13 janvier à 10h30. Met-on quelques sportifs à l'honneur ? Des médailles du travail seront remises.
- Le city stade : Elodie s'est renseignée sur le coût de quelque city stade aux alentours.
- Pas d'initiatives de l'UCAT pour le 8 décembre.

Fin 22h45